EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°22-071
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le
ID : 038-243801255-20220929-D22_071-DE

Acte mis en ligne le :	06/10/2022

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 27 Votants : 32

L'an 2022, le jeudi 29 septembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : André QUEMIN (Bonnefamille) ; Fabien BICHET, Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Laurence MUCCIARELLI, Christian REY ? Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Daniel ANGONIN, Martine CHASTAGNARET, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Brigitte GROIX, Joël TERRY (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI (Saint-Just Chaleyssin) ; Vanessa DEVAUX, Ludovic HIRTH, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Michel CARLES, Julie GASS-VERNAY Valérie GENDRIN, Albert GIRERD-POTIN, Isabelle HUGOU, Valérie MICHA FRACHON (excusée), Alain NEPLE (excusé), Robert PARISET, Régis ROUSSEL.

Procurations : Michel CARLES à Muriel MUSTI
Julie GASS-VERNAY à André QUEMIN
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Albert GIRERD-POTIN à Michel REVEYRAND
Robert PARISET à Christine FASSINOT

DOTATION COMMUNAUTAIRE « SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2022/2025 » - ATTRIBUTION A LA COMMUNE DE ROCHE

Classification contrôle de légalité : 7.8.1

Par délibération en date du 14 avril 2022, le conseil communautaire validait le renouvellement du dispositif de solidarité financière, entre la communauté de communes et ses communes, par l'instauration d'une dotation communautaire de soutien aux investissements communaux, pour la période 2022/2025, d'un montant total de 1.5M€.

Dans le cadre de cette dotation, la commune de ROCHE a déposé une demande de fonds de concours pour les dossiers suivants, d'un montant total de 741 963.28 € HT soit 890 355.94 € TTC :

- Travaux d'aménagements sécuritaires dans le secteur de Fournéat : 221 577.40 € HT soit 265 892.88 € TTC,
- Travaux d'aménagement du centre village : 520 385.88 € HT soit 624 463.06 € TTC

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les délibérations du conseil municipal de ROCHE en date du 20/05/2022 et du 24/06/2022, approuvant les opérations et plans de financement, et sollicitant un fonds de concours à Collines Isère Nord Communauté dans le cadre de la dotation communautaire de soutien aux investissements communaux ;
- VU le dossier de demande de fonds de concours adressé à COLL'in Communauté ;
- D'ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de ROCHE, plafonné à 150 000€, conformément aux crédits inscrits au chapitre 204 du budget principal 2022 ;
- D'APPROUVER la convention d'attribution de fonds de concours à signer avec la commune,
- D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	